



GAMBAIS



Janvier 2014

GAMBAIS



“

Chères Gambaisiennes,
Chers Gambaisiens

Vivre à Gambais, c'est aujourd'hui dans un cadre naturel préservé, la garantie d'un mode de vie que nous avons choisi.

Nous devons rendre hommage à tous ceux qui ont fait, qui font et qui feront que vivre à Gambais soit et reste un réel plaisir, jouir de notre beau massif forestier, de la campagne environnante et aussi de la proximité de grands centres de vie.

Un privilège que nous devons conserver tout en respectant et incluant les grandes évolutions du 21^{ème} siècle.

Et voici 2014 que cette année nouvelle vous soit heureuse vous garde ou vous offre amour, travail, amitiés.

Très bonne année.

Le Maire,
Régis BIZEAU



Mairie de Gambais
Place Charles DE GAULLE
Tél. : 01 34 87 01 68
mairie@gambais.fr
www.gambais.fr



Bulletin municipal d'informations • Janvier 2014
Directeur de la publication : Monsieur Régis BIZEAU maire de Gambais
Crédits photos : Mairie de Gambais • Dépôt légal Janvier 2014
Création et impression : GT PRINT - 78190 Trappes en Yvelines - 01 34 52 18 88

Impression sur du papier issu de forêts éco-gérées

Fin d'année 2013

■ ■ ■ Noël au foyer

Le père Noël fait son cirque à Gambais...

C'est au foyer municipal Samedi 14 décembre que la municipalité de Gambais avait invité les enfants et parents des classes de maternelles à la désormais, traditionnelle visite du Père Noël.

Quelle ne fut pas la surprise des enfants de voir à leur arrivée dans l'enceinte du foyer des ateliers de jonglerie, d'acrobatie, et de maquillage.

C'est devant les yeux émerveillés de tous ces enfants que le Père Noël et ses lutins, a remis à chaque section de maternelle un cadeau et un ballotin de chocolat, qui a ravi les petits écoliers et ont fortement apprécié le traditionnel goûter de Noël !

■ ■ ■ Concert au foyer

Le dimanche 15 décembre, c'est devant une assistance des plus enthousiastes que l'ensemble à Plectre des élèves du conservatoire de Mantes en Yvelines – dirigé par Erik Marchélie lui-même - s'est produit dans un programme enlevé assez éclectique (de Vivaldi à Schubert en passant par Piazzola, Hadjidakis et Marchélie).

Erik Marchélie est non seulement un guitariste de renom mais également un compositeur talentueux d'une grande sensibilité. Ainsi, Agapi Mou (« Mon Amour ») n'a pas laissé le public indifférent.

4 pupitres constituaient cet ensemble : un pupitre de mandolines (il va s'en dire), un pupitre de guitares, un pupitre de harpes et une contrebasse.

Pour l'occasion la grande salle avait été transformée en salle de spectacle grâce et à l'aide d'artistes peintres « locaux » (les élèves du club de peinture, Mme Sandrine Heyrault et M. Gérard Buges) qui ont bien voulu jouer le jeu en mettant quelques unes de leurs toiles à disposition.



■ ■ ■ Sortie bateau mouche

Le vendredi 29 novembre dernier, s'est tenue la traditionnelle sortie de fin d'année des Seniors de Gambais. Les plus de 60 ans ont eu le plaisir de redécouvrir Paris de nuit lors d'un dîner croisière sur bateau mouche privatisé.

Les 87 participants ont pu déguster un savoureux menu, composé d'un bloc de foie gras de canard fleur de sel et réduction balsamique, d'une poitrine de pintade rôtie avec roulés de courgettes et duxelles de champignons, et d'un dôme mascarpone café façon tiramisu accompagné d'une coupe de champagne.

Pendant ce temps, le navire a vogué le long de la seine, permettant ainsi aux convives d'admirer, entre autres, la Place de la Concorde, le Palais du Louvre, l'Hôtel de Ville, la Conciergerie, l'Île de la Cité, Notre Dame, l'Île Saint-Louis, le Pont Neuf, le Musée d'Orsay, l'Hôtel des Invalides, la Tour Eiffel et le Palais de Chaillot.

Après trois heures de croisière, les participants ont regagné la rive et pris le chemin du retour vers Gambais.





Elections

■ ■ ■ Qui élit-on les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?

Les dimanches 23 et 30 mars 2014, vous allez élire 19 conseillers municipaux. Ils seront élus pour 6 ans. Le maire et les adjoints sont ensuite élus par le conseil municipal.

En même temps, vous élierez pour la première fois les conseillers communautaires. Ils représentent notre commune au sein de la communauté de communes Cœur d'Yvelines dont la commune est membre. Vous élierez donc également 3 conseillers communautaires. Au moment du vote, vous aurez, comme avant, un seul bulletin de vote, mais y figureront deux listes de candidats : les candidats à l'élection municipale et les candidats à l'élection des conseillers communautaires. Vous ne voterez qu'une fois et pour ces deux listes que vous ne pourrez séparer.

Vous ne devez pas raturer votre bulletin de vote, sinon il sera nul et votre voix ne comptera pas.

■ ■ ■ Comment les conseillers municipaux sont-ils élus ?

Les conseillers municipaux ne seront plus élus au scrutin majoritaire comme lors des élections municipales de 2008 mais au scrutin de liste à la représentation proportionnelle. Les candidats au mandat de conseiller municipal ont l'obligation de se présenter au sein d'une liste comprenant autant de candidats que de conseillers municipaux à élire et alternant un candidat de chaque sexe. Une liste de conseillers communautaires dont les candidats sont issus de la liste municipale doit également être présentée.

Attention, vous voterez en faveur de listes que vous ne pourrez pas modifier. Vous ne pourrez plus ni ajouter de noms ni en retirer : le panachage n'est plus autorisé. Si vous modifiez le bulletin de vote qui vous est fourni, votre bulletin de vote sera nul.

■ ■ ■ Qui peut voter ?

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter si vous êtes inscrit sur la liste électorale de la commune. Vous pourrez également voter si vous avez plus de 18 ans, que vous êtes ressortissant d'un État membre de l'Union européenne et que vous

êtes inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune.

Contrairement aux élections précédentes, vous devrez désormais présenter une pièce d'identité le jour du scrutin pour pouvoir voter.

■ ■ ■ Comment faire si je souhaite être candidat ?

Un mémento à l'usage des candidats est disponible sur le site internet du ministère de l'Intérieur (<http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Etre-candidat>). Il leur indique les démarches à suivre et notamment pour la déclaration de candidature qui est obligatoire. Les candidatures doivent être déposées au plus tard le jeudi 6 mars 2014 à 18 heures. La candidature est déposée à la préfecture ou la sous-préfecture.

■ ■ ■ Comment faire si je ne peux être présent le jour du scrutin ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pouvez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place. La procuration peut être établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de l'une de ces autorités.

Par ailleurs, il vous est désormais également possible de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile. Ce formulaire est accessible sur <http://service-public.fr/>. Vous pouvez le remplir sur votre ordinateur puis l'imprimer et l'apporter au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Pour plus d'informations : <http://www.interieur.gouv.fr/> Rubrique Élections



**Les élections européennes
auront lieu le dimanche 25 mai
2014 en France.**



Informations

■ ■ ■ Distribution de sacs pour les déchets verts

Dans le cadre de la collecte des déchets verts par le Sieed, la distribution gratuite de 80 sacs par foyer aura lieu aux ateliers municipaux (situés derrière l'école) le vendredi 14 mars 2014 de 14h00 à 18h00

le samedi 15 mars & le lundi 17 mars 2014 de 9h00 à 12h00

IMPORTANT : Vous devez obligatoirement vous munir de votre carte de distribution.

Si vous venez pour la première fois ou si vous avez perdu votre carte vous devez, vous rendre en mairie, munie d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

En cas d'empêchement, vous pouvez confier votre carte à une tierce personne.

Attention ! Aucune distribution ne sera faite en dehors de cette période.

Ces sacs à déchets verts devront être déposés devant les habitations, sur la voie publique uniquement la veille du ramassage.

- La collecte reprendra à compter : du lundi 31 mars 2014 jusqu'au lundi 8 décembre 2014.
- Pour les encombrants : Les vendredi 28 mars et 14 novembre 2014.

Etat civil

Naissances Année 2013

- PICARD Adèle, Aélia, Françoise, le 13 janvier 2013
- DEBRUILLE Arya, Ambre, Aaricia, le 25 janvier 2013 à Gambais
- CARDONA BOUCLEINVILLE Robin, le 28 janvier 2013
- LATIF SHEIKH Mahveen, le 30 janvier 2013
- PERLOT Amandine, Jeanine, Marylise
- BASQUIN Jade, Margaux, Lola, le 16 février 2013
- BRÉBANT-ALBISER Malo, Mathis, Théo le 22 février 2013
- BOUAMRI Mila, Hiba le 24 février 2013
- MEHER Thomas, le 16 avril 2013
- FEYS Eden, Albéric, le 20 mai 2013
- DELIGAT Alexandre, Didier, Bernard, le 04 juin 2013-06-14
- FERNANDES Noémie, Joséfina, Marie le 06 juin 2013
- COTTEREAU PAUTHIER Adèle le 17 juin 2013
- HUE Côme le 22 juin 2013
- BAILLY Camille, Simon, Mathis le 09 juillet 2013
- De BOËRIO Alexandre le 14 juillet 2013
- VAN HOLLEMEERSCH Manon le 30 août 2013
- LÉVY BOULLERET Maud le 6 septembre 2013
- DE ANDRADE Ézéchiél, Élie, Bernard le 7 septembre 2013
- LIEDORP Fanny, Gwendoline le 08 octobre 2013
- JOUAN Eva, Marie, Catherine, le 24 octobre 2013

Mariages Année 2013

- ALVES David et MIEL Mélanie le 16 février 2013
- BARBOSSA MONTEIRO Joa et DA SILVA Maria le 04 mai 2013
- BRÉBANT-ALBISER Morgan et RICHARD Sandrine le 28 septembre 2013

- DAÓN Denis et TAMBRUN Carole le 27 juillet 2013
- JANDIN Nathalie et PETITJEAN Delphine le 06 juillet 2013
- LE BANNER Michaël et LEGUIS Christelle le 22 juin 2013
- LOBERT Jérôme et JACQUET Sylvie le 06 juillet 2013
- MARAIS Régis et CHIFFOLEAU Pascale le 11 mai 2013
- MASSA Romain et HUILIO Christelle le 21 septembre 2013
- OLLIER Didier et LAVAL Hélène le 20 juillet 2013
- PLISSON Thomas et MERCEDES MELENDEZ Marylaine le 08 juin 2013
- VAN HOLLEMEERSCH Johann et DELEMOTTE Marion le 26 juillet 2013

Décès Année 2013

- DESTATE Alain le 31 décembre 2012
- CLOUET Jacques, époux de Marie-Thérèse MESLAY le 9 janvier 2013
- OLIVIER Juliette veuve GEROULT le 18 février 2013
- FOUGERAY Jacqueline épouse CARON le 05 mars 2013
- VIGET Jacques le 28 mars 2013
- COTTET Charly le 30 mars 2013
- DUCHÊNE Dominique le 14 avril 2013
- CHAMBAZ Jacques le 23 juillet 2013
- PIOTIN Jacques le 10 juin 2013
- VIROLE Pierre le 12 août 2013
- RIBEIRO Maria le 17 août 2013
- PONDEMER Fernand le 11 septembre 2013
- MOLLIÈRE Philippe le 21 octobre 2013
- GIANESSI Maureen le 21 octobre 2013
- PELLAN Julia veuve LE POULLEN 31 octobre 2013
- RICHARD Christine le 18 novembre 2013
- DENIS Odette veuve Vandycyck le 14 décembre 2013